

quelque temps déjà, les employés et la compagnie sont à négocier le renouvellement de l'ancien contrat. Le ministère du Travail a institué un conseil d'arbitrage qui a fait rapport sur la situation; depuis que les négociations sont entamées et en cours, et depuis la soumission du rapport, le bureau principal du ministère sur les lieux s'est tenu en contact avec les deux parties dans l'espoir qu'elles en arriveraient à une entente réciproquement acceptable. A mon regret, nos efforts jusqu'ici n'ont pas été couronnés de succès, mais le ministère met tout en œuvre pour régler le différend et voir à ce que les employés retournent au travail à des conditions aussi équitables que possible.

MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRE À LA RÉCOLTE DE
TABAC DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. C. SENN (Haldimand): Je désire poser une question au ministre du Travail ou, en son absence, à son adjoint parlementaire; je l'en ai prévenu hier soir. Lors d'une assemblée récente tenue à Simcoe, les cultivateurs de tabac des comtés de Norfolk, Oxford, Elgin et Essex ont adopté une résolution recommandant au Service sélectif national de prendre des dispositions en vue de fournir une main-d'œuvre suffisante pour moissonner le tabac, puisque le temps de la récolte approche. Cette résolution est-elle parvenue au ministère du Travail, et, le cas échéant, comment se propose-t-il d'agir?

M. PAUL MARTIN (adjoint parlementaire du ministre du Travail): Je ne doute aucunement que l'honorable député ait donné avis de sa question, mais je n'en ai pas eu connaissance. Le ministre est absent et cela explique peut-être pourquoi la lettre a été égarée. D'autres honorables députés, et l'honorable représentant de Norfolk (M. Taylor) en particulier, m'ont signalé cette question qui fait aujourd'hui l'objet de discussions de la part des hauts fonctionnaires du ministère.

MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE DE
L'OUEST CANADIEN POUR LA MISE EN CON-
SERVE DES FRUITS ET LÉGUMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. N. J. M. LOCKHART (Lincoln): Je n'ai pu donner au ministre du Travail avis de la question que je désire poser, mais je crois que son adjoint parlementaire pourra me dire si des négociations ont été entamées à ce propos. A la suite de la venue dans l'Est de travailleurs agricoles de l'Ouest, des observations ont été formulées au sujet de

la possibilité d'obtenir de cette partie du pays des ouvrières pour la préparation de la forte récolte de fruits et de légumes qui sera mise en conserves. Des négociations ont-elles été entamées à ce sujet et songe-t-on à faire venir dans l'Est du Canada de la main-d'œuvre féminine pour l'exécution de ces travaux?

M. PAUL MARTIN (adjoint parlementaire du ministre du Travail): Je dois dire, monsieur l'Orateur, que cette question fait effectivement l'objet d'une étude soignée.

M. LOCKHART: Les choses sont-elles en bonne voie?

M. MARTIN: Je ne suis pas en mesure de dire, pour l'instant, à quel point les choses en sont rendues.

TRANSFERT DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE
À LA FERME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): J'apprends que des hommes employés dans certaines industries, et surtout dans les mines, qui voudraient se rendre dans l'Ouest pour participer aux travaux agricoles sur les fermes de leurs pères ou de leurs proches éprouvent quelque difficulté à le faire. Bien que l'industrie leur accorde un congé temporaire, ils ont quelque difficulté en ce qui concerne le Service sélectif national. Il leur faut comparaître devant les conseils de leurs régions et on leur fait savoir que s'ils vont dans l'Ouest ils devront se présenter devant les conseils établis là-bas. L'adjoint parlementaire du ministre du Travail voudrait-il dire à la Chambre s'il serait possible d'édicter quelque règlement de nature à faciliter les choses, afin que les difficultés auxquelles ces hommes sont présentement en butte leur soient évitées?

M. PAUL MARTIN (adjoint parlementaire du ministre du Travail): Etant donné l'importance des travaux dont il s'agit, je suis certain que rien ne sera épargné pour faciliter le déplacement des travailleurs dans les circonstances qu'a indiquées l'honorable député.

CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE
GUERRE—CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): L'honorable et sympathique adjoint parlementaire du ministre du Travail me dirait-il quand on peut s'attendre à une décision de la part du Conseil du travail en